

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

=====  
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil'quinze, le vingt neuf septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier.

Absents excusés:

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, Mme GUENOT Lucienne, M. LAMIDIEU Lionel .

M. PAGET Olivier a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 août 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

L'équipe municipale a eu le plaisir d'accueillir Madame KERGOAT Chantal, nouvelle secrétaire de mairie en début de cette réunion de Conseil.

### Relevé des délibérations du Conseil

#### **1/Extension du réseau de distribution publique d'électricité :**

#### **2/ Participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif et au réseau d'eau :**

#### **3/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement :**

#### **4/ Délibération rectificative : répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :**

### Autres points de l'ordre du jour n'ayant pas donné lieu à délibération

#### **1/ Ventes de parcelles sur le territoires de la commune et droit de préemption :**

Différentes parcelles sont susceptibles d'être mises en vente à moyen terme. Le débat au sein du Conseil, a permis de développer 2 axes visant à prémunir les intérêts de la commune :

1<sup>er</sup> axe :Concernant les parcelles de bois qui jouxtent ou qui sont à proximité de la forêt communale, la commune usera de son droit de préemption. L'achat de ces parcelles vise à minorer les surfaces de forêt perdues au moment de la création de la LGV.

2ème axe : Pour les parcelles constructibles proches du cœur du village, le Conseil émet le souhait de d'avoir, si c'est nécessaire, la maîtrise de l'aménagement. Cette orientation est guidée par le fait qu'il existe sur notre commune, une forte demande, y compris en locatif et que le Conseil souhaite favoriser la mixité propriétaires / locataires. Par ailleurs, l'aménagement de ces parcelles devra être cohérent, à la fois, avec le projet d'aménagement de la Grande rue, actuellement à l'étude et le patrimoine architectural de notre commune.

## **2/ Enquête publique concernant le nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon :**

Le maire de Besançon, par arrêté en date du 09 septembre 2015, organise une enquête publique, relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau pour un nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon. Notre commune est concernée par ce nouveau plan. Le dossier d'enquête est consultable à la mairie. Des observations peuvent être formulées sur le registre prévu à cet effet. Le Président de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public notamment à la mairie de Bonnay le 23 octobre de 14H à 17H et à la mairie de Cromary le 20 octobre de 16H à 19H. La liste de toutes les permanences figure au dossier d'enquête publique. Pour des raisons de nuisances olfactives, le Conseil municipal demande que l'enfouissement des boues soit effectué le plus rapidement possible, dans un délai de 12H à 24H après l'épandage.

## **3/ Présentation du service de transport à la demande organisé par la Communauté de Communes du Pays Riolais :**

Un service de transport à la demande va être mis en place par la Communauté de Communes du Pays Riolais à compter du **vendredi 18 décembre 2015**. La ligne Chambornay les Bellevaux / Devecey passera à Avouay à 08H02 et à Buthiers à 08H05 pour arriver à Devecey à 08H10 afin d'assurer la correspondance avec la ligne Livéo pour Besançon de 08H15. Dans le sens Devecey / Chambornay les Bellevaux, départ de Devecey à 12H47 (la ligne Livéo venant de Besançon arrive à Devecey à 12H45), arrivée à Buthiers à 12H52 et à Avouay à 12H55. Ce service fonctionnera **tous les vendredis des semaines impaires** et dessert donc Chambornay les Bellevaux, Aux les Cromary, Cromary, Perrouse, Villers le Temple, Avouay, Buthiers, Voray/l'Ognon et Devecey, dans les deux sens. La tarification est unique : 2€ l'aller, 4€ l'aller et retour. Une réunion d'information sera organisée à Perrouse mardi 01 décembre à 19H00.

## **4/ Questions diverses :**

### **. Résultats des mesures d'autosurveillance de la station d'épuration :**

La société COMA a réalisé une analyse des eaux usées en entrée de la station et des eaux traitées en sortie, durant 24 heures, les 24 et 25 juin 2015. Les résultats des analyses font apparaître des rendements de traitement sensiblement supérieurs aux normes fixées par la réglementation : exemple : matières en suspension (MES) : performance de la station : 97%, niveau attendu : 50% minimum.

En conclusion, l'effluent rejeté a été déclaré conforme à la réglementation.

Le rapport complet des ces analyses est consultable à la mairie.

**. Eclairage public :** le maire informe le Conseil que la 1ère tranche de travaux concernant le renouvellement de l'éclairage public a été réalisée dans les conditions fixées.

**. Vente de bois :** le maire informe le Conseil que la vente de bois du 21 septembre n'a pas eu lieu pour cause de boycott de la part des professionnels de la filière. Les motivations de ce boycott portent notamment sur un raccourcissement des délais de paiement et sur la commercialisation des grumes à l'exportation. La nouvelle date de la vente n'est pas fixée à ce jour.

**. Location de la salle de l'ancienne école :** une demande de location de la salle de l'ancienne école par un coach en gymnastique est parvenue à la mairie. Même si cette salle n'est pas louée, en principe, le Conseil ne rejette pas la demande a priori mais souhaite avoir des informations complémentaires avant

de se prononcer notamment sur la fréquence d'utilisation, les horaires, les nuisances éventuelles pour le voisinage ....

. **Récupération de matériel de tennis** :Le Club de tennis de Besançon refait ses courts et change de ce fait son matériel. Grâce à Monsieur Jacques GIAFFERI (le père de Dominique GIAFFERI, habitant de la commune) , il a été possible de récupérer du matériel en état (filet, poteaux, traceur). Ce matériel sera installé sur notre terrain au printemps. Il y aura lieu à cette occasion de restaurer le cabanon et d'élaborer un nouveau règlement. Un grand MERCI à Monsieur GIAFFERI.

.  
**Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 28 octobre à 20H00.**